



**COMMISSION SPORTIVE JEUNES DU DISTRICT
(CSJD)
Configuration « Compétitions »
Réunions des 02 et 03 Novembre 2022
Procès-verbal N° 13 du 08 Novembre 2022**

Président CSJD	Roland MEHN
Vice-Présidents CSJD	M. André Bohn M. Jean-Pierre Wagner
Présents :	Mmes. Sandrine Koenig, Anne Schaffhauser, Scheuer Magalie Bahloul Delphine, Huguette Ueberschlag MM.Thierry Ontani, Michel Dallet, Léonor Cochin, Renaud Mantel, El Atyaoui Fouad, Jacqui Jellimann, René Ludwig, Martinez José Martini Guy, Zimmerlin Franck, Marc Gass



INFORMATIONS



Foot Animation

U7 – U9 – U7F – U9F – U11F à 5

A compter de ce jour, mardi 8/11/2022, toutes demandes de modifications concernant le Football d'Animation ne seront plus que traitées au cas par cas.

Pour des demandes d'ajout d'équipes, ces dernières ne seront traitées que si des places restent disponibles.

Les programmes de la Phase AUTOMNE sont désormais définitifs.

Belle phase AUTOMNE à tous.

U11 et U11F

Les rencontres des catégories **U11 et U11F** ne seront plus refixées par la **CSJD**. Aux clubs de les refixer d'un commun accord, en informant le District. Cette décision ne dispense pas les clubs à utiliser la FMI comme d'habitude.

RAPPEL :

La commission rappelle à tous les clubs que la FMI est obligatoire pour l'ensemble des compétitions seniors ainsi que pour **les rencontres de jeunes U18 - U15 - U13 et U11**.

En cas d'impossibilité d'utilisation de la FMI le jour du match, le motif détaillé devra obligatoirement être porté sur la feuille de match papier de substitution.

La non-utilisation de la FMI, sans motif valable, entrainera des sanctions.

En cas de forfait non déclaré de l'une des 2 équipes, la FMI reste obligatoire.

- Modifications Dates et Horaires Plateaux – Report Plateaux

1- **Lorsqu'un plateau doit être modifié (la date ou l'horaire)**, c'est au **club organisateur** du plateau de contacter par mail ou téléphone les autres clubs du plateau afin d'obtenir leurs accords.

Si accord, merci d'en informer la CSJD

2 - **Si un club ne peut organiser un plateau, en cas de report d'un plateau ou annulation**, celui-ci prévient les équipes du groupe concerné qui peuvent se mettre d'accord pour organiser ce plateau sur l'un de leurs sites.

Si accord, merci d'en informer la CSJD

- Dispositions Financières concernant les plateaux : U7 à U11F à 5 Jeunes et Féminines

	montant
Equipe présente mais feuille de présence non renseignée : A remplir obligatoirement avec le N° de la licence	10€
Equipe absente :	20 €
Forfait Général :	40 €



Modifications Calendriers: Jeunes

U18D1 Gr B

Gpihr Hirtzfelden 1 - Sundgau Foot Oltin.

du 12.11 se jouera à Fessenheim à 15H(TO)

U18 D2 Gr A

Zornthal/Alteck 1 – Marienthal/Kal Ent 1

du 05.11 au 25.02.23 à 14H00

Zornthal/Alteck 1 – Sarre Union US 1

du 09.11 au 10.12 à 14H00

Oberhausbergen FC 1 – Grpt Kilbs/Bischoffs 1

du 26.11 retardé à 17h15 (TO)

U18 D3 Gr E

Hohengoeft AS 1 – Brotsch ASC 2

du 05.11 au 26.11 à 17H15

U18 D3 Gr H

Kogenheim/Ekkertz 1 – Selestat Port As 1

du 05.11 au 26.11 à 16H30

U15 D1 Gr A

Kometrib/Imbsheim – Achenheim/Ebruche 1

du 05.11 au 10.12 à 14H00

Zornthal Hoch 1 – Seltz FC 1

du 05.11 au 25.02.23 à 14H00

U15D1 Gr B

St Louis Neuweg F.C. 1 - Alsasud Blotzheim 1

du 12.11 au Stade De Bourgfelden à St Louis(TO)

U15 D2 Gr A

Willgotheim/Ewh 1 – Hoenheim SR 1

du 05.11 au 10.12 à 14H00

U15 D3 Gr A

Pfulgriesheim/Enp 1 – Zornthal Schaff 2

du 26.11 au 03.12 à 14H00

U15 D3 Gr E

Lamperth/Elasoufel 1 – Bischheim Soleil 2

du 05/11 au 23.11 à 18H00

U15 D3 Gr G

Oberhausbergen FC 1 – Fegersheim CS 2

du 05/11 au 26.11 à 15H30

U13 D2 Gr C

Oberhausbergen FC 1 – Strg ASS 2

du 26.11 avancé à 14h00 (TO)

U13D2 Gr L

Mulhouse Mouloudia 1 - Riedisheim F.C. 1

du 12.11 est retardé à 16H30(Ville de Mulhouse)

U13D3 Gr J

Mulh. Anatolie F.C. 1 - Mulhouse R.C. 1

du 12.11 est retardé à 14H30(Ville de Mulhouse)

U11D1 Gr A

Mulhouse F.C. 1 - Kingersheim F.C. 1 du 22.10 au 16.11 à 15H

U11D1 GR B

Mulhouse F.C. 2 - Stade Burnhauptois 1 du 22.10 au 16.11 à 15H

U11D2 Gr A

Ribeauvillé A.S. 1 - Racing H.W. 96 1 du 22.10 au 16.11 à 15H

U11D2 Gr B

Pulversheim U.S.F.C. 1 - Ensisheim F.C. 1 du 22.10 au 16.11 à 15H

U11D2 Gr C

Mulhouse F.C. 3 - Wittenheim A.S.T.R. 1 du 22.10 au 16.11 à 13H30

U11D2 Gr D

Mulhouse Azzurri 1 - Alsasud Hesinde 2 du 22.10 au 16.11 à 15H

Mulhouse Azzurri 1 - Illzach A.S.I.M. 2 du 19.11 au 23.11 à 15H(CSJ)

Mulhouse Real Asptt 2 - Riedisheim F.C. 2 du 22.10 au 16.11 à 15H

Illfurth F.C. 1 - Gprh Habsheim 1 du 22.10 au 16.11 à 15H

Mulhouse Mouloudia 1 - Mulhouse Azzurri 1 du 12.11 est retardé à 16H30(Ville de Mulhouse)

U11D2 Gr E

Mulhouse F.C. 4 - Village Neuf F.C. 1 du 22.10 au 23.11 à 15H

Alsasud Blotzheim 1 - Sundgau Foot Riespa. 1 du 22.10 au 16.11 à 15H

**U18F à 8 Gr B**

Oberhausbergen FC 1 – Koenigsh Ent Fem 1 du 05/11 au 23.11 à 19H00

U15F à 11 Gr B

Niederhergheim F.C. 1 - Colmar S.R. 1 du 12.11 est retardé à 15H30(TO)

Niederhergheim F.C. 1 - Vallee Noble A.S. 1 du 29.10 au 03.12 à 15H

U15F à 11 Gr C

Mulh E.Victoria.Fc 1 - Ejps Sierentz 1 du 22.10 au 16.11 à 15H30

Pfastatt F.C. 1 - Illzach A.S.I.M. 1 du 29.10 au 03.12 à 15H

U15F à 8 Gr E

Mulh E.Victoria.Fc 2 - Gfchr Blodelsheim 1 du 22.10 au 03.12 à 15H

Pulversheim Ejep 1 - Rouffach Erwo 1 du 22.10 au 16.11 à 15H

Mulh. Azzurri U.S. 1 - Pulversheim Ejep 1 du 05.11 au 23.11 à 15H

U15F à 8 Gr F

Stade Burnhauptois 1 - Sundgau Foot Oltin. 1 du 22.10 au 16.11 à 15H

U13F à 8 D1 Gr A

Mulh E.Victoria.Fc 1 - A.G.I.I.R. Florival 1 du 22.10 au 16.11 à 15H

U13F à 8 D2 Gr F

Mulh E.Victoria.Fc 2 - Mulhouse R.C. 1 du 22.10 au 16.11 à 14H



MENTION D'APPEL

Commission Sportive de District :

– Procédure d'appel

« - **Pour les dossiers règlementaires** : susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District (secretariat@lafa.fff.fr) dans un délai de 7* jours à compter du lendemain de leur notification, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF et à l'article 69 des Règlements du District Alsace.

** Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 69 des Règlements du District Alsace, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.*

Les décisions de la Commission Sportive des Jeunes du District Alsace sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délai prévus à l'article 69 des Règlements de District, devant la Commission d'Appel de District.

Le Président,
Roland MEHN

Le Secrétaire Général,
Jean-Pierre WAGNER